



Paielement d'un chirurgien-dentiste

Par **didora**, le **30/09/2020** à **13:14**

bonjour,

Suite à une visite pour des problèmes de caries dentaires, le chirurgien-dentiste consulté, a du m'extraire 4 molaires qui étaient, selon lui, impossible à soigner.

Fortement handicapé suite à ces extractions, il m'a proposé de remplacer les dents manquantes, par des implants dentaires.

Compte tenu de ma situation modeste, je suis tombé de haut lorsqu'il m'a présenté le devis qui s'élève à 8200 euros (non pris en charge par l'assurance maladie, ni par ma mutuelle).

Il m'a dit que je pouvais payer en plusieurs fois, en lui déposant les chèques qu'il n'encaissera qu'à intervalles espacés; mais j'ai su, en me renseignant par ailleurs, que tout chèque peut être immédiatement encaissé par le bénéficiaire.

Quel risque est-ce que j'encours, au niveau de ma banque, si il déposait, en une seule fois les chèques et que ceux ci soient rejetés car mon compte n'est pas suffisamment approvisionné ?

Me conseillerez-vous de payer ce dentiste au comptant, en demandant un crédit auprès d'une banque ?